

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 21 octobre 2013, au lieu ordinaire des séances de ce conseil, au 111, 4^e Avenue à 19 h, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 18 octobre 2013, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent : Denis Laporte de 19 h à 19 h 30

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

389-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Mario Lasalle ouvre la séance à 19 h 10 et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 18 octobre 2013 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

R 390-2013

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 21 octobre 2013.

ADOPTÉ

R 391-2013

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 POUR LES ARÉNAS

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE la municipalité autorise la présentation du **Projet de rénovation de l'Aréna Roch-Lasalle - Crabtree** au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Crabtree à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Crabtree désigne Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

** 19 h 30, arrivée du maire Denis Laporte qui reprend la présidence de la séance.

R 392-2013

MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

QU'un mandat soit donné à un arpenteur-géomètre afin de faire le relevé des terrains adjacents au parc de l'Érablière qui empièteraient dans le parc;

QUE des bornes soient ajoutées par l'arpenteur-géomètre au besoin;

QU'une lettre soit envoyée par la municipalité aux propriétaires qui empièteraient sur une partie du parc de l'Érablière ou qui utiliseraient le parc pour y déposer certaines matières telles du gazon ou des détritux.

ADOPTÉ

393-2013

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Étant absent lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, le conseiller Daniel Leblanc déclare son intérêt dans la question discutée lors de l'adoption de la résolution R 381-2013 et déclare ne pas avoir pris part aux discussions ni au vote qui en a découlé.

R 394-2013

MANDAT POUR NÉGOCIER LA CONVENTION COLLECTIVE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le comité formé du maire, Denis Laporte, des conseillers, Mario Lasalle et Jean Brousseau et du directeur général, Pierre Rondeau, afin de négocier le renouvellement de la convention collective avec le syndicat des employés(es) municipaux de Crabtree.

ADOPTÉ

R 395-2013

ATELIER SUR L'EAU POTABLE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'employé spécialisé Martin Blouin à participer à l'atelier sur l'eau potable qui se tiendra à Boucherville les 23 et 24 octobre 2013 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 396-2013

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LES FINS ET EN CONTREPARTIE DE L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS - CLIMATSOL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le conseil municipal accepte le contenu d'un contrat pour les fins et en contrepartie de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - Climatsol;

2. **QUE** le directeur général, Pierre Rondeau, soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne le contrat à être transmis à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

R 397-2013

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE BRANCHEMENT D'UNE NOUVELLE LAMPE DE RUE À L'EXTRÉMITÉ DE LA 1^{RE} AVENUE

ATTENDU QU'une demande a été déposée par un citoyen;

ATTENDU QUE le conseil a exprimé son intention de répondre favorablement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement d'une (1) nouvelle lampe de rue sur la 1^{re} Avenue dans le poteau situé entre le 639 et le 643 1^{re} Avenue.

ADOPTÉ

R 398-2013

RÉCLAMATION SUITE AUX TRAVAUX DU COURS D'EAU DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QU'une réclamation de l'ordre de 1 500 \$ a été déposée par la Ferme Locardie inc., suite aux travaux réalisés par la municipalité de Crabtree dans le cours d'eau du Trait-Carré, pour compenser une partie des récoltes du maïs-grain, du blé et de la luzerne qui a été détruite;

ATTENDU QUE le conseil a exprimé son intention de répondre favorablement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers de répondre à la demande de dédommagement au montant de 1 500 \$ au titre de règlement final dans ce dossier.

ADOPTÉ

R 399-2013

SOUPER-BÉNÉFICE - ÉCOLE DE MUSIQUE DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de participer au souper-bénéfice de l'école de musique qui aura lieu le jeudi 14 novembre 2013, en achetant un billet pour la somme de 125 \$.

ADOPTÉ

R 400-2013

AFFICHE À INSTALLER À L'ENTRÉE DE CRABTREE SUR LE CHEMIN FROMENT

ATTENDU QUE dans le cadre du Pacte rural le comité veut installer des affiches aux différentes entrées de la municipalité de Crabtree;

ATTENDU QUE l'endroit souhaité sur le chemin Froment est situé dans l'emprise du chemin Froment appartenant à la municipalité de St-Paul;

ATTENDU QUE la municipalité a préalablement envoyé à la municipalité de St-Paul, le plan de l'emplacement souhaité et une image de l'affiche à installer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc de demander la permission à la municipalité de St-Paul d'installer l'affiche à l'endroit souhaité à l'extrémité du chemin Froment situé à la limite des municipalités de Crabtree et St-Paul.

ADOPTÉ

R 401-2013

FONDATION ACADEMIE ANTOINE-MANSEAU

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de participer à la première édition du cocktail-bénéfice de la Fondation de l'académie Antoine-Manseau qui aura lieu le vendredi 8 novembre 2013, en achetant 2 billets pour la somme totale de 90 \$.

ADOPTÉ

R 402-2013

MANDAT À L'INSPECTRICE MUNICIPALE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut compléter l'aménagement de la descente de bateau située à l'extrémité du chemin Majeau afin que dans les 15 derniers mètres de terrains situés sur la rive pour atteindre la rivière, l'emplacement puisse permettre la mise à l'eau d'une embarcation en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la municipalité de Crabtree autorise, madame Justine Jetté-Desrosiers, inspectrice municipale, à présenter et à signer pour et au nom de la municipalité de Crabtree une demande de certification d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), concernant le projet d'aménagement d'une descente de bateau dans la bande riveraine de la rivière Ouareau à l'extrémité de la rue Majeau;

D'autoriser le paiement de 548 \$ à l'ordre du ministre des Finances pour les frais rattachés à la demande;

ADOPTÉ

R 403-2013

AJOUT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2013 le conseil adoptait la résolution R 379-2013 pour ajouter une caméra à l'aréna et une autre à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE suite à un autre vol au garage de l'Hôtel de Ville, le conseil entend installer d'autres caméras à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de 2 autres caméras pour un montant maximum de 2 500 \$ excluant les taxes

QUE la dépense soit puisée à même le fonds général.

ADOPTÉ

R 404-2013

AIDE FINANCIÈRE À PROPULSION LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à Propulsion Lanaudière qui est organisme communautaire offrant des services socio-résidentiels pour des personnes qui ont un problème de santé mentale.

ADOPTÉ

R 405-2013

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant à la liste lot 1 et deux listes lot 3 du 17 octobre 2013, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 120 261,02 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois aux listes lot 2 et lot 4 du 17 octobre 2013, d'une somme de 232 258,25 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 406-2013

LAC-À-L'ÉPAULE DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à faire les démarches, au nom du conseil municipal, pour l'organisation d'un Lac-à-l'épaule à l'intention du conseil municipal et lequel se tiendra les 7 et 8 février 2014 et d'autoriser les dépenses qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 5.

Denis Laporte,
Maire

Pierre Rondeau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.